



## Assemblée générale

Distr. générale  
29 novembre 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquante-neuvième session

Point 21 de l'ordre du jour

#### La place des diamants dans le financement des conflits

### **Lettre datée du 24 novembre 2004, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Conformément à sa résolution 58/290 du 14 avril 2004, j'ai l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale un rapport sur les progrès réalisés dans l'application du système de délivrance de certificats pour les diamants bruts mis en place dans le cadre du Processus de Kimberley.

Par sa résolution 58/290, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session la question intitulée « La place des diamants dans le financement des conflits ». En sa qualité de Président en exercice du Processus de Kimberley, le Canada tient actuellement des consultations officieuses sur un projet de résolution qui devrait être adopté par consensus à l'issue d'un débat sur cette question à l'Assemblée générale. À ce propos, je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte du rapport ci-joint aux États Membres en tant que document de l'Assemblée générale, avant le débat.

Des progrès notables ont été faits dans l'application du Système de certification du Processus de Kimberley depuis son lancement, le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Le Système de certification englobe à présent tous les grands pays producteurs de diamants, qui contribuent pour plus de 99,8 % à la production mondiale (évaluée à 8,5 milliards de dollars des États-Unis). Il permet de faire passer une plus grande quantité de diamants dans les filières gouvernementales officielles des pays touchés par le trafic des diamants de la guerre, tels que l'Angola, la République démocratique du Congo et la Sierra Leone.

Grâce aux accords de paix signés dans les pays susmentionnés, il y a beaucoup moins de risques que les diamants issus de zones de conflit pénètrent sur le marché légitime. Toutefois, comme ces accords de paix sont parfois fragiles, le Système de certification continue de jouer un rôle crucial en contribuant à consolider la paix et à



prévenir une éventuelle reprise des hostilités. Dans ce contexte, le Canada, agissant au nom des participants au Processus de Kimberley, demande à l'Assemblée générale de réitérer son soutien au Système de certification.

Le Représentant permanent du Canada  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Allan **Rock**

**Annexe à la lettre datée du 24 novembre 2004,  
adressée au Président de l'Assemblée générale  
par le Représentant permanent du Canada  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport sur le Système de certification du Processus  
de Kimberley, présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies  
en application de la résolution 58/290 du 14 avril 2004**

**Place des diamants dans le financement des conflits :  
rompre le lien entre le négoce illicite des diamants bruts  
et les conflits armés afin de contribuer à la prévention  
et au règlement des conflits**

### **Introduction**

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 58/290 de l'Assemblée générale en date du 14 avril 2004, dans laquelle l'Assemblée a prié la présidence du Processus de Kimberley – assurée par le Canada en 2004 – de lui présenter, à sa cinquante-neuvième session, un rapport sur l'application du Système de certification du Processus et décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de cette session la question intitulée : « La place des diamants dans le financement des conflits ». Ce rapport, adopté lors de la réunion plénière du Processus de Kimberley qui a eu lieu à Gatineau (Canada) du 27 au 29 octobre 2004, rend compte de l'évolution de la situation depuis le dernier rapport que l'Afrique du Sud avait présenté le 10 décembre 2003, en sa qualité d'ancien Président du Processus de Kimberley. (Le texte du Communiqué final est reproduit dans l'appendice I. L'appendice II indique la composition du Secrétariat et des organes subsidiaires du Processus de Kimberley en 2004.)

### **Application du Système de certification**

La réunion plénière de Sun City (Afrique du Sud) a mis un terme à la phase de négociation du Système de certification du Processus de Kimberley. Avec l'adoption d'une décision importante sur la création d'un dispositif d'évaluation par les pairs, l'architecture fondamentale du Système a été entièrement mise en place. Au cours des 12 derniers mois, les efforts ont été axés en priorité sur l'application intégrale du Système. La mise en œuvre des principes inscrits dans le Processus de Kimberley n'est pas chose aisée. La présidence peut néanmoins faire état de résultats tangibles dans la conduite du Processus.

### **Participation**

Au 29 octobre 2004, on comptait, parmi les participants au Système de certification du Processus de Kimberley, 42 pays et la Communauté européenne (dont les membres ont adhéré en bloc), la République tchèque (désormais membre de la Communauté européenne), le Ghana, la Norvège et Singapour ayant adhéré au Système en 2004 (voir l'appendice III pour la liste actualisée des participants). Du fait de l'élargissement de l'Union européenne, la Hongrie, la Pologne la République

tchèque et la Slovénie participent au Processus dans le cadre de la Communauté européenne. Des entretiens sont en cours avec le Bangladesh, le Cameroun, le Cap-Vert, le Gabon, l'Indonésie, le Mali, le Mexique, le Swaziland et la Tunisie au sujet d'une éventuelle participation.

La présidence a mené tout récemment des consultations avec la République du Congo sur la marche à suivre pour que ce pays puisse être réinséré dans la liste des participants. La République du Congo avait été radiée de cette liste le 9 juillet 2004 après confirmation, par la mission d'évaluation organisée dans le cadre du Processus de Kimberley, de l'existence de nombreux manquements aux normes du Système de certification. En septembre, le Comité sur la participation a établi des critères auxquels la République du Congo devait se conformer pour pouvoir être réinsérée dans la liste des participants. Ce pays s'est engagé à les respecter et a indiqué qu'il comptait produire des preuves attestant le respect de ces critères dans les plus brefs délais.

Le Comité sur la participation a également examiné les problèmes posés par le Liban, la Côte d'Ivoire et le Libéria. Le Liban avait été ajouté par erreur à la liste des participants le 31 juillet 2003 alors qu'il n'avait pas adopté la législation requise. Ce pays a été radié de la liste en avril 2004. La présidence reste en contact avec les autorités libanaises et les encourage à prendre les dispositions voulues.

En raison des troubles auxquels la Côte d'Ivoire est en proie, les échéances fixées pour la présentation de ses données statistiques et de son rapport annuel ont été largement dépassées. Une communication récente du Ministre des mines a néanmoins confirmé que le décret ministériel interdisant l'exportation de diamants bruts demeurait en vigueur et qu'il n'avait pas été délivré de certificats au titre du Processus de Kimberley. Le Ministre a également indiqué à la présidence, conformément au paragraphe 5 de l'annexe II du document intitulé « Système de certification du Processus de Kimberley », qu'il avait le sentiment que des mines étaient exploitées sur des territoires contrôlés par des rebelles.

Le Libéria reste sous le coup d'une interdiction du Conseil de sécurité visant le commerce des diamants bruts. La présidence a engagé des consultations en vue d'assurer une coordination entre l'ONU et le Processus de Kimberley. Le Ministre des mines a indiqué que le Libéria avait adopté une législation garantissant le respect des normes du Processus de Kimberley. Par ailleurs ce pays met en place un système de contrôles internes. Étant donné le rôle que l'ancien Gouvernement du Libéria et le négoce illicite de diamants jouaient dans les guerres civiles qui déchiraient l'Afrique de l'Ouest dans les années 90, le Processus de Kimberley doit traiter la question de l'admission éventuelle du Libéria dans le Système avec circonspection. Dans ce contexte, la présidence a demandé que, à l'occasion de la visite d'évaluation qui sera effectuée en Sierra Leone et en Guinée en janvier, on organise une mission d'évaluation spéciale sur les dispositions préparatoires à prendre en vue de l'application du Processus de Kimberley au Libéria.

Les événements qui sont survenus au cours de l'année écoulée ont démontré la nécessité d'un organe subsidiaire dans le cadre du Processus de Kimberley, pour conseiller la présidence sur la conduite à tenir lorsqu'il est attesté que des participants ne remplissent pas les conditions minimales exigées par le Système de certification. Le Comité sur la participation a été créé lors de la réunion plénière de Johannesburg afin de veiller à ce que les conditions minima soient satisfaites par tous les participants. Son mandat était néanmoins limité à l'évaluation des

candidatures. Une version révisée du mandat à été distribuée lors de la réunion et le texte a été modifié en conséquence à la réunion plénière de Gatineau (Canada). Le mandat révisé confère un rôle consultatif au Comité pour les questions liées aux infractions commises par les participants.

### **Évaluation par les pairs**

Lors de la réunion plénière qui s'est tenue en 2003 à Sun City (Afrique du Sud), les participants se sont entendus sur un dispositif d'évaluation par les pairs en vue d'assurer la mise en œuvre effective du Système de certification. Ce dispositif s'articule autour de trois axes : la présentation de rapports annuels par les participants sur l'application du Système de certification; l'organisation de visites d'évaluation auprès des participants, sur une base volontaire, pour voir comment ils appliquent ce Système sur leur territoire; et l'envoi de missions d'évaluation pour inspecter la situation sur place lorsque des informations dignes de foi indiquent un non-respect manifeste des dispositions du Système de certification. Les résultats obtenus avec le dispositif d'évaluation au terme de sa première année d'existence dépassent les prévisions.

Tous les participants ont présenté un rapport sur l'application du Processus de Kimberley pour l'année 2003; la date butoir du 31 mars a été respectée pour 33 rapports sur un total de 45. Le Groupe de travail sur la surveillance les a analysés soigneusement, a posé des questions complémentaires à différents participants et élaboré un tableau récapitulatif indiquant le stade atteint dans l'application du Processus de Kimberley. Cette analyse a donné une vue d'ensemble de la situation actuelle à cet égard et mis en lumière un certain nombre de problèmes que différents participants ont rencontrés au cours de la première année de mise en œuvre. L'examen des rapports annuels a également fait apparaître des questions et préoccupations communes liées à l'interprétation et à l'application des dispositions du Système de certification et ces documents ont constitué une importante source d'information pour les visites et les missions d'évaluation.

L'appui manifesté par les participants à l'égard des visites d'évaluation organisées sur une base volontaire a également été encourageant. La première visite de ce type a eu lieu en mars 2004 et on en avait effectué huit à la fin du mois d'octobre : dans les Émirats arabes unis, en Israël, au Botswana, à Maurice, en Afrique du Sud, au Lesotho, au Zimbabwe et en République démocratique du Congo. Collectivement, ces huit participants contribuent pour près de 50 % à la production mondiale et pour plus de 25 % au commerce international. Cinq visites supplémentaires sont prévues avant la fin de l'année 2004 : au Canada, dans la Communauté européenne, en Suisse, en Inde et à Sri Lanka. Au 31 décembre, les visites d'évaluation qui auront ainsi été effectuées couvriront près des deux tiers de la production mondiale, plus de 80 % des exportations mondiales et plus de 90 % des importations mondiales.

Dans la décision administrative relative à l'évaluation par les pairs, il était indiqué qu'« il serait souhaitable que le plus grand nombre possible de participants acceptent volontairement d'accueillir une visite d'évaluation » avant l'examen triennal du Système de certification qui aura lieu en 2006. Trente-trois participants ont déjà fait savoir qu'ils étaient disposés à accueillir une visite d'évaluation et les seuls pays qui n'ont pas encore présenté une invitation sont la Bulgarie, la Chine, la Côte d'Ivoire, la Croatie, le Japon, le Laos, la Namibie, la République de Corée, la

Thaïlande et le Venezuela. Étant donné les progrès faits ce jour, la réalisation de l'objectif qui consiste à organiser des visites d'évaluation auprès de tous les participants avant que l'on procède à l'examen triennal ne devrait pas poser de grandes difficultés.

### **Statistiques**

Il est essentiel de rassembler et d'analyser des données statistiques sur la production et le commerce des diamants bruts pour être sûr que les diamants issus de zones de conflit n'entrent pas dans les circuits du commerce licite. Il est dit dans l'annexe III du document intitulé « Système de certification du Processus de Kimberley » que tous les participants doivent fournir des données sur la production (semestriellement) et sur le commerce (trimestriellement). Dans la décision administrative que la Plénière a adoptée à Sun City au sujet des statistiques, il était précisé que les statistiques devaient être présentées dans les trois mois qui suivent la période de référence et que les participants qui ne respectent pas ces délais devraient être portés à l'attention du Comité sur la participation.

On dispose à présent d'une base de données statistiques très complète et le Groupe de travail sur les statistiques a procédé à une première analyse des données communiquées par les participants. Des chiffres de référence ont été fixés pour la détection des anomalies, et des rapports statistiques sont désormais établis régulièrement afin de fournir des informations de base avant les visites et les missions d'évaluation.

Des progrès notables ont été enregistrés dans la présentation des statistiques. Alors que l'an dernier, à cette époque, près de la moitié des participants au Processus de Kimberley n'avaient pas encore présenté de statistiques, en octobre 2004, on avait reçu des données pour tous les participants. Cela dit, les efforts déployés par le Groupe de travail sur les statistiques pour constituer une base de données fiables sur la production et le commerce des diamants bruts dans le cadre du Processus de Kimberley continuent d'être entravés par les retards dans la communication des données et la médiocre qualité de ces dernières. Le fait que nombre de participants ne respectent pas le délai de trois mois susmentionné pour la présentation des statistiques continue de faire obstacle à la détection d'irrégularités ou d'anomalies qui pourraient révéler la présence de diamants issus de zones de conflit sur le marché légitime.

La qualité des données présentées s'est nettement améliorée au cours des 12 derniers mois et elle continue de s'améliorer. En particulier, d'importants progrès ont été faits au niveau de la convergence des interprétations pour les codes du système harmonisé (HS). Dans le passé, les erreurs de classement commises dans l'application de ces codes aux diamants bruts ont nui à la fiabilité des statistiques du Processus de Kimberley. Agissant en vertu du mandat qui lui a été conféré par l'Assemblée plénière à Sun City, le Groupe de travail des experts en diamants et des questions techniques et le Groupe de travail sur les statistiques ont proposé des modifications pour les notes explicatives du Système harmonisé. Ces modifications ont été adoptées à la trente-troisième session du Comité du système harmonisé de l'Organisation mondiale des douanes en mai 2004 et ont pris effet en août 2004.

La qualité des données continue de poser de gros problèmes au Groupe de travail sur les statistiques. Certaines communications sont tout bonnement incompréhensibles et inutilisables et d'autres exigent un travail considérable pour la

mise en forme et la saisie adéquates des données. Dans une lettre datée du 4 octobre 2004, le Président du Groupe de travail sur les statistiques a indiqué que cinq participants n'avaient pas encore communiqué de données sous une forme qui permette de les intégrer dans la base de données statistiques : la Guinée, le Laos, la Malaisie, la Sierra Leone et le Viet Nam. Deux autres participants ont fourni des données très incomplètes : Sri Lanka et la Fédération de Russie. La Fédération de Russie a expliqué que la législation qui autorisait la publication de statistiques sur la production et le commerce intérieurs – actuellement confidentielle – avait été adoptée mais qu'elle attendait la signature du Président de la Fédération de Russie.

## **Impact du Système de certification**

Bien que le Système de certification en soit encore aux premiers stades de la mise en œuvre, le Processus de Kimberley a déjà un impact tangible et positif sur le commerce international des diamants bruts et sur les destinées des pays touchés par le trafic des diamants de la guerre.

## **Production et commerce mondiaux**

Le Système de certification du Processus de Kimberley transforme rapidement la physionomie du commerce mondial des diamants bruts avec la participation de presque tous les pays qui produisent des diamants et qui en font commerce. Le volume de la production qui est actuellement couvert par le Processus de Kimberley est évalué à plus de 8,5 milliards de dollars et celui du commerce est estimé à plus de 20 milliards de dollars, sur une base annuelle. La majeure partie de la production et du commerce mondiaux des diamants bruts est assujettie aux conditions imposées par le Système de certification, ce qui assure un degré de transparence et de contrôle étatique jamais atteint auparavant. L'ampleur de la participation au Processus de Kimberley est telle qu'il est difficile pour quiconque d'opérer en dehors du cadre défini par le Système de certification.

Tous les grands pays producteurs participent à présent au Processus de Kimberley. En 2003, 18 participants ont déclaré une production supérieure à 147 millions de carats, évaluée à plus de 8 milliards 558 millions de dollars. Comme la capacité de production totale pour les producteurs qui ne participent pas au Processus de Kimberley ne dépasse pas 250 000 carats d'après les estimations, la quantité produite par les pays qui participent au Processus représente plus de 99,8 % de la production mondiale.

En ce qui concerne le commerce, les statistiques du Processus de Kimberley font apparaître que 47 598 certificats ont été délivrés dans le cadre du Processus pour plus de 450 millions de carats de diamants bruts qui ont fait l'objet de transactions commerciales d'une valeur totale avoisinant 25 milliards de dollars entre les participants. La proportion des échanges internationaux couverte par le Processus est plus difficile à évaluer mais, au vu des données empiriques recueillies en Afrique, on peut penser que les négociants peu scrupuleux ont de plus en plus de mal à vendre des pierres non certifiées.

On trouve d'autres témoignages de l'importance du Système de certification dans la répression exercée au niveau national. Au plan international, le Processus de Kimberley est un accord politique et non pas juridique. Il est néanmoins mis en œuvre par des lois nationales juridiquement contraignantes, qui prévoient des

sanctions pénales. Depuis le lancement du Processus en janvier 2003, les autorités nationales ont saisi des dizaines de cargaisons de diamants importées en violation des procédures prescrites. Dans la plupart des cas, des poursuites pénales ont été engagées et les procédures judiciaires sont achevées ou en cours.

### **Pays touchés par le trafic des diamants de la guerre**

Lorsqu'on cherche à évaluer les succès remportés par le Processus de Kimberley à ce jour, il faut s'attacher avant tout à déterminer dans quelle mesure il a su aider les pays qui sont touchés par le trafic des diamants de la guerre à reprendre le contrôle de leurs ressources diamantifères. Les accords de paix conclus en Sierra Leone, en Angola et en République démocratique du Congo, alliés à l'application du Processus de Kimberley, ont permis à ces pays d'accroître sensiblement la proportion des diamants qui sont exportés par des filières officielles contrôlées par l'État à partir de leur territoire. Cela se traduit par une diminution massive du volume des transferts illicites et un important surcroît de recettes dont l'État a grand besoin. Il s'agit là d'un indicateur important qui montre que les gouvernements reprennent progressivement le contrôle de ces ressources naturelles précieuses dans les pays sortant d'un conflit.

En République démocratique du Congo, par exemple, la valeur des exportations a augmenté de 62,5 % en 2003. Cette année-là, le volume des exportations a dépassé 27 millions de carats évalués à 642 millions de dollars, alors que, en 2002, il n'était que de 23 millions de carats évalués à 395 millions de dollars. D'après les autorités de Kinshasa, ce chiffre record tenait au fait que les exportations de diamants étaient correctement évaluées par référence aux cours du marché international, sur la base de la liste de prix établie par la Société internationale de diamants congolais (SIDC) pour les diamants bruts, et au fait que la République démocratique du Congo se conformait rigoureusement aux dispositions du Processus de Kimberley. Après que l'application du Système de certification a été renforcée en Afrique centrale au cours de l'été 2004, la valeur des exportations de la République démocratique du Congo a encore augmenté de 20 millions de dollars par mois, atteignant une valeur totale de 81 millions de dollars en juillet.

On observe des tendances similaires en Sierra Leone et en Angola. En 2003, la Sierra Leone a déclaré avoir exporté 506 000 carats représentant une valeur de 76 millions de dollars. En 2000, la quantité exportée n'était que de 77 000 carats évalués à 10 millions de dollars. Le pays considéré estime que les exportations de diamants auront atteint 650 000 carats, soit une valeur de 130 millions de dollars, à la fin de 2004. D'après Ndolo Myers, Directeur de l'Office sierra-léonais de l'or et du diamant, le Système de certification du Processus de Kimberley a permis de réduire la contrebande et de replacer ainsi le commerce des diamants sous le contrôle du Gouvernement. En Angola, les exportations de diamants ont atteint un volume supérieur à 6 millions de carats équivalant à 814 millions de dollars en 2003, alors qu'elles se chiffraient seulement à 5 millions de carats évalués à 644 millions de dollars l'année précédente. Selon les projections établies par ce pays, les exportations devraient atteindre 6,6 millions de carats d'une valeur supérieure à 900 millions de dollars en 2004.

## Perspectives du Système de certification

Dans le contexte des accords de paix signés dans la plupart des pays touchés par le trafic des diamants de la guerre – Sierra Leone, Angola, République démocratique du Congo et Libéria – certains ont fait valoir que la nécessité du Processus de Kimberley s'estompait et que l'on pourrait peut-être envisager d'y mettre fin dans les années à venir.

Il ne fait aucun doute que les accords de paix conclus dans les quatre pays susmentionnés ont fortement réduit le risque que des diamants de la guerre puissent entrer dans les circuits du commerce légitime. Néanmoins, ces accords de paix restent parfois fragiles et exigent un soutien actif au niveau international. Il n'est pas exclu que le commerce de ressources illicites, notamment celui des diamants, puisse une fois encore servir à financer de nouveaux combats. Le Système de certification joue donc un rôle crucial en contribuant à consolider la paix et à prévenir une éventuelle reprise des hostilités. En somme, il est un instrument essentiel de prévention des conflits à l'heure actuelle et pour autant qu'on puisse le prévoir. En accord avec le mandat que l'Assemblée générale a donné au Processus de Kimberley, le rôle que joue le Système de certification dans la prévention des conflits armés devrait figurer au centre des discussions lors de l'examen triennal du Système qui doit avoir lieu en 2006.

Il est également utile de noter que l'application du Système de certification du Processus de Kimberley a également un certain nombre de conséquences imprévues, mais néanmoins bénéfiques, pour les gouvernements et l'industrie du diamant. Grâce à lui, les gouvernements qui ont des moyens financiers et institutionnels limités sont à même de mieux contrôler la production et le commerce des diamants bruts. Bon nombre de pays qui produisent des diamants ou qui en font commerce sont à présent mieux équipés pour suivre les mouvements de diamants bruts à l'intérieur de leur territoire.

Le Système de certification assure également une transparence et une franchise plus grandes dans les transactions commerciales mondiales afférentes aux diamants bruts. Avec des données statistiques de meilleure qualité, on peut évaluer les tendances et les risques liés au commerce des diamants de façon plus systématique. Et si le Système de certification est directement axé sur la répression du commerce des diamants du sang, il vient renforcer les efforts déployés pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le présent rapport brosse un tableau favorable pour la conduite du Processus de Kimberley en 2004 mais il reste un travail important à accomplir : donner suite aux résultats des évaluations effectuées par les pairs, renforcer les statistiques, promouvoir une participation toujours plus large et surveiller le respect des conditions minima. La communauté internationale ne doit pas relâcher son attention – les enjeux sont trop importants pour nous tous. Mais si elle fait le point sur les travaux des années précédentes, elle pourra conclure avec confiance qu'elle se rapproche constamment des deux objectifs qui sont au cœur du Processus de Kimberley, à savoir protéger les intérêts de l'industrie légitime du diamant et de ceux qui en dépendent pour leur subsistance, et faire en sorte que le produit de la vente de diamants bruts ne serve plus jamais à financer des conflits armés.

## **Appendice I**

### **Communiqué final**

#### **Réunion plénière du Processus de Kimberley Gatineau (Canada) 29 octobre 2004**

Les participants au Processus de Kimberley se sont réunis en séance plénière à Gatineau (Québec) du 27 au 29 octobre 2004, pour passer en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Système international de certification des diamants bruts établi par le Processus de Kimberley. Quarante-deux gouvernements et une organisation d'intégration économique régionale (la Communauté européenne) appliquent actuellement le Système de certification. Des représentants du Conseil mondial du diamant et de la société civile ont participé à la réunion en qualité d'observateurs, ainsi que des représentants de pays candidats. Les participants et les observateurs ont exprimé leur gratitude au Gouvernement canadien pour son accueil et sa chaleureuse hospitalité.

#### **Rapport de la présidence à la réunion plénière**

Dans son rapport annuel à la réunion plénière, la présidence a pris acte des progrès importants réalisés pendant l'année 2004 dans la mise en œuvre du Système de certification adopté par le Processus de Kimberley. Elle a noté en particulier que les participants au Processus représentaient désormais une écrasante majorité pour ce qui est de la production et du commerce de diamants bruts. Pour l'année 2003, d'après les informations communiquées par les participants, la production de diamants bruts a dépassé 8,5 milliards de dollars et 47 598 certificats ont été délivrés pour des transactions représentant plus de 20 milliards de dollars. La présidence a appelé l'attention sur l'impact positif du Système de certification, qui avait permis aux pays touchés par le trafic des diamants de la guerre d'accroître le volume de leurs exportations officielles de diamants bruts dans des proportions non négligeables, et a réaffirmé son utilité en tant que mécanisme de prévention des conflits.

#### **Évaluation par les pairs**

La plénière s'est félicitée des progrès impressionnants réalisés en 2004 en ce qui concerne l'application du dispositif d'évaluation par les pairs adopté en octobre 2003 lors de la réunion plénière de Sun City. La plénière a noté que huit participants avaient déjà accueilli des visites d'évaluation et que des visites seraient faites dans sept autres avant la fin de l'année 2004. La plénière a approuvé le rapport du Groupe de travail sur la surveillance, y compris le calendrier provisoire des visites pour 2005 et 2006 et une liste de plus de 60 experts nommés par les participants au Système de certification et les observateurs. La plénière a noté que les participants qui avaient sollicité une visite d'évaluation étaient désormais au nombre de 33 et elle a encouragé les 10 autres membres à faire de même. Elle a réaffirmé qu'elle appuyait sans réserve la poursuite de l'application du dispositif d'évaluation par les pairs, sur la base de la décision adoptée à Sun City.

## **Statistiques**

Pendant l'année écoulée, des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne l'amélioration de la base de données statistiques. La réunion plénière a pris note des insuffisances auxquelles il fallait encore remédier pour ce qui est de la complétude et de la qualité des données ainsi que de leur présentation en temps voulu. Elle a souligné l'importance de l'examen suivi de la question des statistiques auquel se livre le Groupe de travail sur les statistiques. Pour améliorer la comparabilité des données statistiques soumises par les participants, et aussi pour limiter les possibilités d'utilisation inappropriée des certificats délivrés, la plénière a adopté une décision établissant une limite de validité des certificats, à savoir 60 jours civils à compter de la date de délivrance. Elle a encouragé les participants à établir leurs rapports statistiques sur la base des certificats délivrés par le Processus de Kimberley et a chargé le Groupe de travail sur les statistiques d'étudier, en consultation avec les participants intéressés, les aspects des méthodologies nationales qui entravent la communication des données statistiques sur cette base, et de présenter des solutions possibles à la réunion plénière de 2005.

## **Questions techniques**

Le Groupe de travail des experts en diamants et des questions techniques a indiqué à la réunion plénière qu'il s'était acquitté de la tâche qui lui avait été confiée à Sun City, à savoir l'étude de la question des problèmes de classement constatés concernant les diamants bruts dans le Système de codification douanière harmonisée (HS). La réunion plénière s'est félicitée de l'adoption de notes explicatives révisées par l'Organisation mondiale des douanes, qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2004. Elle a adopté trois nouvelles directives techniques concernant la confirmation des importations de diamants bruts et la définition de la poudre de diamant et du pays d'origine.

La réunion plénière a examiné la question de l'utilisation de méthodes différentes pour l'estimation de la valeur des diamants bruts, ce qui se traduisait par des divergences dans les statistiques du Processus de Kimberley. Le Groupe de travail des experts en 6s et des questions techniques et le Groupe de travail sur les statistiques ont été chargés par la plénière d'étudier attentivement la question et de proposer des moyens concrets d'harmoniser les pratiques existantes.

## **Comité sur la participation**

La réunion plénière a adopté un mandat révisé pour le Comité sur la participation, en vertu duquel la présidence du Processus de Kimberley sera tenue de solliciter l'avis du Comité sur les questions ayant trait à la non-application du Système par les participants ainsi qu'à l'évaluation des candidatures. Pour permettre au Comité de faire face aux besoins qu'entraîne l'élargissement de son mandat, la plénière a décidé d'accroître le nombre de ses membres en assurant une composition plus équitable sur le plan géographique et pour ce qui est de la représentation de l'industrie, et d'inclure la vice-présidence du Processus de Kimberley parmi les membres. À l'avenir, le Comité sur la participation sera présidé par la présidence sortante du Processus de Kimberley.

### **Examen du Système de certification**

Les participants ont établi un cadre général pour la réalisation de l'examen du Système de certification qui doit avoir lieu tous les trois ans, en application du paragraphe 20 de la section VI du document intitulé « Système de certification du Processus de Kimberley ». La réunion plénière a décidé de créer un groupe de travail spécial qui présenterait à la réunion plénière de 2005, pour examen, diverses options concernant cet examen. Le Groupe de travail spécial a en outre été chargé de procéder à l'examen en question et de soumettre avant la date limite du 31 juillet 2006, spécifié dans le Communiqué final de la réunion plénière de Sun City, un rapport contenant ses conclusions et recommandations. La présidence actuelle du Processus de Kimberley a accepté de présider cet organe, comme l'avait proposé la plénière. Le Groupe de travail se composera de la présidence et de la vice-présidence du Processus de Kimberley ainsi que des présidences de ses groupes de travail et comités. Les autres membres du Groupe de travail seront choisis à la suite de consultations menées par la présidence, sur la base d'une répartition équitable sur le plan géographique et pour ce qui est de la représentation de l'industrie, la société civile étant également représentée.

### **Contrôles internes, autoréglementation par l'industrie et renforcement des capacités**

La réunion plénière a pris note avec satisfaction du travail accompli par l'industrie et la société civile en ce qui concerne les contrôles internes et l'efficacité de l'autoréglementation par l'industrie et elle a encouragé les gouvernements et cette dernière à collaborer pour renforcer encore l'efficacité de ces mécanismes.

Se félicitant de la présence de représentants de l'Organisation des Nations Unies, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international à la réunion plénière et de la contribution qu'ils ont apportée à ses travaux, la plénière a souligné l'importance du rôle que pouvaient jouer ces organisations dans la réalisation des objectifs du Processus de Kimberley et se félicitait de la poursuite de cette collaboration.

La réunion plénière a noté que de nombreux participants tireraient profit d'une assistance internationale bien ciblée pour renforcer leur capacité de s'acquitter des obligations que leur impose le Système de certification. Une attention particulière devrait être accordée au renforcement de la régulation de la production artisanale et aux moyens d'attirer les petits exploitants dans le secteur structuré. La plénière a encouragé la présidence et les organes subsidiaires compétents du Processus de Kimberley à collaborer avec les participants et les autres donateurs (y compris les institutions financières internationales), en vue de répondre efficacement aux demandes d'assistance à cet égard.

La réunion plénière a chargé le Groupe de travail sur la surveillance d'établir un sous-groupe spécial chargé d'étudier les problèmes complexes auxquels se heurtent les producteurs qui se livrent à l'extraction par dragage et de promouvoir l'échange des pratiques optimales. Les membres de ce sous-groupe devraient pour la plupart représenter des pays où est pratiquée l'extraction par dragage. Le sous-groupe spécial devrait rendre compte de ses travaux à la réunion plénière de 2005, par l'intermédiaire de la présidence du Groupe de travail sur la surveillance.

### **Présidence et vice-présidence**

La réunion plénière a félicité la Fédération de Russie, qui assurera la présidence en 2005. Celle-ci a exprimé son intention de promouvoir l'application effective du Système de certification, en mettant l'accent sur les améliorations à apporter concernant la communication des données statistiques et l'évaluation des données, et sur la poursuite de l'application du dispositif d'évaluation par les pairs. La Fédération de Russie s'est engagée à coopérer efficacement avec la vice-présidence et les autres participants, ainsi qu'avec les représentants de la société civile et de l'industrie.

La Fédération de Russie a expliqué à la plénière que la communication de ses statistiques relatives à la production et au commerce de diamants avait été retardée pour des raisons internes d'ordre administratif. Elle a ajouté qu'elle ne pourrait fournir les données statistiques requises avant le 31 décembre 2004. Elle a assuré les participants que lorsqu'elle prendrait la présidence en 2005, elle se serait acquittée de ses engagements eu égard aux obligations que prévoient les sections IV e) et V b) ainsi que l'annexe III du document intitulé « Système de certification du Processus de Kimberley ».

La réunion plénière a choisi le Botswana pour assurer la vice-présidence en 2005. Le Botswana assurera donc la présidence du Processus de Kimberley le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

### **Langues officielles**

Les décisions prises par la réunion plénière ne seront considérées comme officiellement adoptées que lorsqu'elles auront été traduites dans les langues officielles de la plénière (anglais, espagnol, français, portugais et russe), conformément à l'article 26 du Règlement intérieur du Processus de Kimberley, et mises à la disposition de tous les participants.

### **Engagement des participants**

Les participants ont réaffirmé qu'ils continueraient à appliquer activement et scrupuleusement le Processus de Kimberley. Les participants et les observateurs ont par ailleurs exprimé leurs sincères remerciements au Canada, présidence sortante, pour l'efficacité avec laquelle ont été menées les activités du Processus de Kimberley pendant toute l'année 2004.

## Appendice II

### **Composition du secrétariat et des organes subsidiaires du Processus de Kimberley en 2004**

#### **Secrétariat**

M. Tim Martin (Président du Processus de Kimberley), Canada  
M. Don Hubert (Directeur), Canada  
M. Abdul Omar (Conseiller de direction), Canada  
M. Jeremy Pedder (Conseiller de la présidence)

#### **Organes subsidiaires**

##### **I. Groupe de travail sur la surveillance**

Président : M. Kim Eling (Communauté européenne)

##### **II. Groupe de travail sur les statistiques**

Président : M. Rob Dunn (Canada)

##### **III. Groupe de travail des experts en diamants et des questions techniques**

Président : M. Mark Van Bockstael (Conseil mondial du diamant)

##### **IV. Groupe de travail du règlement intérieur**

Président : M. Clive Wright (Commission européenne)

##### **V. Comité sur la participation**

Président : M. Tim Martin (Canada)

##### **VI. Comité de sélection**

Président : M. Tim Martin (Canada)

## Appendice III

### Liste des participants

Au 29 octobre 2004, les États et l'organisation d'intégration économique régionale indiqués ci-après avaient satisfait aux exigences minimales relatives au Système de certification du Processus de Kimberley :

1. Afrique du Sud
2. Angola
3. Arménie
4. Australie
5. Bélarus
6. Botswana
7. Brésil
8. Bulgarie
9. Canada
10. Chine (République populaire de)
11. Côte d'Ivoire
12. Croatie
13. Émirats arabes unis
14. États-Unis d'Amérique
15. Fédération de Russie
16. Ghana
17. Guinée
18. Guyana
19. Inde
20. Israël
21. Japon
22. Lesotho
23. Malaisie
24. Maurice
25. Namibie
26. Norvège
27. République centrafricaine
28. République de Corée
29. République démocratique du Congo
30. République démocratique populaire lao
31. République-Unie de Tanzanie
32. Roumanie
33. Sierra Leone
34. Singapour
35. Sri Lanka
36. Suisse
37. Thaïlande
38. Togo
39. Ukraine
40. Union européenne
41. Venezuela
42. Viet Nam
43. Zimbabwe

*Note* : En outre, Chinese Taipei, entité spécialisée dans le commerce des diamants bruts, remplissait également les conditions minimales.